

Municipalité / Municipalité régionale de comté (MRC)<sup>1</sup>  
Sainte-Sophie

Scrutin du		
2017	11	05
année	mois	jour

Je, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, avise :  
Président d'élection

⇒ **les propriétaires uniques d'un immeuble** qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la municipalité ou de la MRC, qu'ils peuvent être inscrits sur la liste électorale pour l'élection générale s'ils respectent les conditions suivantes :

1. avoir 18 ans le :

2017	11	05
année	mois	jour

\*

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le :

2017	09	01
année	mois	jour

\*\*

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

3. être propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité ou de la MRC depuis au moins 12 mois le :

2017	09	01
année	mois	jour

\*\*

4. avoir transmis, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la municipalité (voir le modèle SMR-9.2 joint) ou, s'il y a lieu, à la MRC (voir le modèle SP-9.2 joint).

ET

⇒ **les copropriétaires indivis d'un immeuble** qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la municipalité ou de la MRC et qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, qu'ils peuvent être inscrits sur la liste électorale pour l'élection générale s'ils respectent les conditions suivantes :

1. avoir 18 ans le :

2017	11	05
année	mois	jour

\*

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le :

2017	09	01
année	mois	jour

\*\*

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

3. être copropriétaire indivis d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité ou de la MRC depuis au moins 12 mois le :

2017	09	01
année	mois	jour

\*\*

4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires qui sont des électeurs le :

2017	09	01
année	mois	jour

\*\*

5. avoir transmis, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration à la municipalité (voir le modèle SMR-9.1 joint) ou s'il y a lieu, à la MRC (voir le modèle SP-9.1 joint).

**PRENEZ NOTE** que les demandes d'inscription et les procurations devront être transmises au plus tard le dernier jour fixé par le président d'élection pour présenter une demande de modification devant la commission de révision. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

<sup>1</sup> Le propriétaire unique ou le copropriétaire indivis d'un immeuble situé sur le territoire d'une MRC dont le préfet est élu au suffrage universel, conformément à l'article 210.29.2 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, peut également se prévaloir de son droit d'être inscrit sur la liste électorale de la MRC, pour autant qu'il remplisse les conditions d'inscription.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le président d'élection.

Matthieu Ledoux, CPA, CGA

Prénom et nom du président d'élection

450 | 438 | 7784

Ind. rég. Numéro de téléphone

2199, boulevard Sainte-Sophie, Sainte-Sophie, Qc

Adresse

J5J | 1A1

Code postal

Signature



Président d'élection

2017 | 07 | 27

année mois jour

# Procuration pour désigner le copropriétaire indivis d'un immeuble ou le cooccupant d'un établissement d'entreprise **Non domicilié**

Nous, personnes ayant le droit d'être inscrites sur la liste électorale de la MRC, à titre de :

- copropriétaires de l'immeuble depuis le
- cooccupants de l'établissement d'entreprise depuis le

année	mois	jour

désignons, par la présente, à la majorité d'entre nous qui avons la qualité d'électeur :

Prénom	Nom	Date de naissance
		année mois jour

comme personne<sup>1</sup> à être inscrite sur la liste électorale de la MRC.

Adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise donnant droit à l'inscription<sup>2</sup> :

N°	Rue, avenue, n° de lot	Ind. rég. Numéro de téléphone
	Municipalité	Code postal

Adresse du domicile :

N°	Rue, avenue, ...	Ind. rég. Numéro de téléphone
	Municipalité	Code postal

Signature de la <b>majorité</b> des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs. Dans le cas où il n'y en a que deux, la signature des deux est <b>obligatoire</b> .		
Prénom et nom (lettres moulées)	Signature	Date

- 1 Cette personne doit être majeure, citoyenne canadienne, ne pas être en curatelle ni coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse et n'a pas le droit d'être inscrite prioritairement à un autre titre sur la liste électorale de la MRC.
- 2 Pour tout renseignement concernant votre droit d'inscription, veuillez vous informer auprès de la MRC.

**PRENEZ NOTE** que la procuration prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas retirée ou remplacée.

